

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 31 mars 2023

CONTRAT D'ASSOCIATION

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint Henri, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'octroyer la somme de 62 000,00 € pour l'année 2023. Ce montant sera inscrit au budget primitif de l'année 2023 ;

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission Vie associative a rencontré les responsables d'associations le samedi 4 mars ainsi que les associations scolaires le jeudi 9 mars avant l'attribution des subventions, afin de prendre connaissance de leurs besoins. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de la commission des finances, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, la répartition suivante :

Club du Bon Accueil	350,00	Sports Loisirs	400,00
Foyer Rural	2 000,00	AJABL	600,00
Hot Club Jazz Iroise	250,00	Festival des Jeux	150,00
Orchestre à l'école	2 000,00	Subvention fresque	2 500,00
École Saint Henri (garderie)	3 000,00	A.P.E.L	350,00
Cours professionnels (50€/élève)	300,00	Diwan ou classe bilingue	500,00
Familles Rurales Brêlès/Lanildut	1 200,00	CLSH – Trombines d'Iroise	23 619,00
Animateur Jeunesse	7 140,00	Jeunes du Four	6 468,00
ADMR	200,00	UNC	220,00
Vie Libre	80,00	ADAPEI	100,00
Ligue contre le Cancer	60,00	Secours Catholique	60,00
Secours Populaire	60,00	Paralysés de France	60,00
Restaurants du Cœur	60,00	France Alzheimer	60,00
COS du Pays d'Iroise	400,00	Bagad An Eor Du	180,00
CCAS	1 500,00	Entraide + Iroise	100,00

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire met au débat l'évolution des taux d'imposition. Compte tenu de l'augmentation des bases locatives qui augmentent cette année automatiquement de 7,1%, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas appliquer d'augmentation sur l'ensemble des taux :

Désignation	Bases	Taux	Produit assuré
Foncier bâti	711 100	39,41 %	280 245
Foncier non bâti	80 400	53,17 %	42 749
Taxe d'habitation	61 134	17,93 %	10 961
Produit attendu			333 955

BUDGET PRIMITIF DE 2023

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 701 811,00 € en section de fonctionnement. Les principales variations sont :

- ⇒ Les charges à caractère général qui devraient augmenter de 20 000 €.
- ⇒ Les charges de personnel devraient être stables.
- ⇒ Les charges de gestion courante, compte tenu de l'évolution des prix, devraient augmenter de 19 000 €.
- ⇒ Les recettes de la fiscalité directe augmentent de 26 000 €, alors que la dotation de solidarité rurale des communes continue à baisser.

Le budget primitif s'équilibre également à la somme de 582 455,00 € en section d'investissement. Les principaux postes sont :

- ⇒ Le solde de la rénovation énergétique sur le bâtiment périscolaire.
- ⇒ La voirie, notamment l'enrobé sur la route de Kerléan
- ⇒ L'accès à l'espace Amzer zo
- ⇒ L'acquisition d'une structure de jeux à définir avec le CMJ, au city park
- ⇒ La réfection de l'éclairage du terrain de football

Le budget primitif du lotissement Poull Lapig s'équilibre en fonctionnement à la somme de 63 490,79 € et en investissement à la somme de 23 241,16 €.

VIABILISATION DE L'ÉCOQUARTIER – VALIDATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

L'appel d'offres pour la viabilisation de l'écoquartier, rue de l'Aber Ildut, comprenant trois lots a été lancé. Les entreprises devaient y répondre pour le vendredi 3 mars dernier.

Après analyse des offres et négociation, selon les critères de prix à hauteur de 50 % et de valeur technique à hauteur de 50 %, la commission des achats propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 – terrassement et aménagement de voirie : Entreprise MARC pour un montant HT de 99 840,00 €
- Lot 2 – desserte en eau potable et assainissement : Ent MARC SA pour un montant HT de 114 820,00 €
- Lot 3 – aménagement paysager : Paysages d'Iroise pour un montant HT de 59 600,00 €

Soit un total HT de 274 260,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ⇒ De retenir les offres des entreprises,
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le 12 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le marché à bons de commande pour les travaux à réaliser sur la voirie communale. Le projet de réfection de la voie communale allant de Kerdréanton à Kerléan est présenté à l'assemblée qui décide, après en avoir délibéré de retenir la solution de réfection des enrobés pour un montant HT de 61 479,60 €.

REMPLACEMENT DES VOLETS COULISSANTS AU STADE FRANÇOIS LE GALL

Les volets du club house du stade François Le Gall doivent être remplacés. La société Cultivert a été consultée pour la fourniture et la pose de deux rideaux manœuvrables manuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre et en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, de retenir la proposition de la Société Cultivert pour un montant de 2 750,00 € HT, soit 3 300,00 € TTC.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE D'EAU AU STADE FRANÇOIS LE GALL

Il est envisagé de créer une réserve d'eau pour l'arrosage du terrain de football, au stade François Le Gall. Des devis de matériels et de travaux ont été demandés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide :

- ⇒ D'approuver les travaux,
- ⇒ D'autoriser M. le Maire à signer les devis de travaux pour un montant TTC de 2 340,00 € et de fournitures pour 3 332,00 € TTC

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public, une délibération doit être prise pour autoriser les travaux d'une part, et en régler les conditions financières d'autre part, prenant en considération la participation du SDEF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- ⇒ Accepte le projet de réalisation des travaux : Éclairage Public - Rénovation - Programme 2023.
- ⇒ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 530 €,
- ⇒ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

+++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 19h40.